

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025
COMMUNE DE SAINT-POUANGE

La réunion a débuté le 11 avril 2025 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DUQUESNOY Olivier.

Membres présents :

Monsieur DUQUESNOY Olivier - Maire
Monsieur KAMITSIS Dominique
Monsieur DOUET Frank
Madame VAISSIERE Christine
Madame VINOT Gisèle
Madame OLIVEAU Eloïse
Monsieur DE MARCH Stéphane
Madame FLISOT Mélanie
Monsieur THOMAS Christian
Monsieur CEZARD René
Monsieur FODRAIN Denis
Monsieur HAILLOT Patrick

Membres absents représentés :

Madame MERCIER Céline Pouvoir donné à Mme VAISSIERE Christine

Membre absent :

Monsieur LECOURT Cyrille

Secrétaire de séance : Madame OLIVEAU Eloïse

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

00A - Désignation d'un secrétaire de séance
00B - Approbation du procès-verbal du 25 février 2025
2025041101 - Vote du compte de gestion 2024
2025041102 - Vote du compte administratif 2024
2025041103 - Affectation de résultat 2024
2025041104 - Vote des taux des taxes directes locales 2025
2025041105 - Vote des subventions 2025
2025041106 - Commission locale d'évaluation des charges transférées
2025041107 - Vote du budget primitif 2025
2025041108 - Autorisation de lancer les travaux au monument aux morts
2025041109 - Tarif périscolaire et extrascolaire 2025/2026
00C - Informations diverses

00A - Désignation d'un secrétaire de séance
--

Madame Eloïse OLIVEAU est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

00B - Approbation du procès-verbal du 25 février 2025
--

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

- Vote du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 du budget communal établi par le trésorier.

Résultats d'exécution du budget principal

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Budget principal					
Investissement	- 36 572,03		49 410,84		12 838,81
Fonctionnement	297 685,85	51 572,03	33 805,68		279 919,50
TOTAL	261 113,82	51 572,03	83 216,52		292 758,31

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2024.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

- Vote du compte administratif 2024

Monsieur le Maire a quitté la salle.

Monsieur Frank DOUET, 2^{ème} adjoint présente au conseil municipal le compte administratif 2024 de la commune.

Budget de fonctionnement :

Code	Libellé	Crédits ouverts 2024	Réalisations 2024
Dépenses		1 116 099,82	960561,01
011	Charges à caractère général	322 677,00	275091,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	530 100,00	505664,61
014	Atténuation des produits	100 451,00	100 451,00
023	Virement à la section d'investissement	93 319,37	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	811,00	23 003,18
65	Autres charges de gestion courantes	62 940,65	52 139,58
66	Charges financières	3 910,80	3 910,80
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	300,00
68	Dotations aux provisions	390,00	0

Code	Libellé	Crédits ouverts 2024	Réalisations 2024
RECETTES		1 116 099,82	994 366,69
022	Résultat d'exploitation reporté	246 113,82	0,00
013	Atténuation de charges	2 000,00	27 307,38
70	Produits de services, du domaine et ventes divers	126 450,00	143 267,14
73	Impôts et taxes	183 137,00	183 980,00
731	Impôts et taxes	301 944,00	329 260,78
74	Dotations, subventions et participations	249 225,00	273 717,29
75	Autres produits de gestion courantes	7 230,00	14 638,09
76	Produits financiers	0,00	3,83
77	Produits exceptionnels	0,00	22 192,18
78	Reprise sur provisions	0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00

RESULTAT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT	33 805,68
EXCEDENT CUMULE	246 113, 82
EXCEDENT TOTAL DE FONTIONNEMENT CUMULE	279 919,50

Budget investissement :

Code	Libellé	Crédits ouverts 2024	Réalizations 2024
Dépenses		182 894,58	45 660,07
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 572,03	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 448,88	18 448,88
20	Immobilisations incorporelles	60 796,00	17 140,80
204	Subventions d'équipements versées	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 077,67	10 070,39

Code	Libellé	Crédits ouverts	Réalizations
RECETTES		182 894,58	95 070,91
001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitations	93 319,37	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	811,00	23 003,18
024		22 192,18	
10	Immobilisations corporelles	62 572,03	72 067,73
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT ANNUEL D'INVESTISSEMENT	49 410,84
DIFICIT CUMULE	- 36 572,03
RESULTAT TOTAL D'INVESTISSEMENT CUMULE	12 838,81

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	58 500,00
--	------------------

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2024 en fonctionnement et en investissement.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	12	12	0	0	1

- Affectation de résultat 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023 Commune	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 36 572,03 €		49 410,84 €	58 500,00 €		- 45 661,19 €
FONCT	246 113,82 €		33 805,68 €			279 919,50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
D'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
Priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	279 919,50 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	45 661,19 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	234 258,31 €
Total affecté au c/ 1068 :	45 661,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001)

12 838,81 €

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal approuve l'affectation de résultat 2024.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

- Vote des taux des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases d'imposition prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636B, sexies à 1636B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Procès-verbal du 11 avril 2025

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière bâtie (TFB) :	37,64 %
Taxe foncière non bâties (TFNB) :	16,52 %
Taxe d'habitation (TH)	13,02 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services fiscaux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

- Vote des subventions 2025

Monsieur le Maire propose le versement de subventions à des associations. Le montant total s'élève à 3 275,00 €.

Nom de la subvention	Montant	Vote
Atelier Créatif	175,00 €	Une voix : ne prend pas part au vote : Dominique KAMITSIS Douze voix pour
Aube Sud Loisirs	500,00 €	Trois voix : ne prennent pas part au vote : Dominique KAMITSIS, HAILLOT Patrick et Frank DOUET Dix voix pour
Comité de parents d'élèves	1 200,00 €	Une voix : ne prend pas part au vote : Dominique KAMITSIS Douze voix pour
Glaiolats loisirs	700,00 €	Deux voix : ne prennent pas part au vote : Dominique KAMITSIS, Christian THOMAS Onze voix pour
Avenir Musique St-Léger	250,00 €	Une voix : ne prend pas part au vote : Dominique KAMITSIS Douze voix pour
ADMR	250,00 €	Une voix : ne prend pas part au vote : Dominique KAMITSIS Douze voix pour
FSE du collège de Bouilly	150,00 €	Une voix : ne prend pas part au vote : Dominique KAMITSIS Douze voix pour
Prévention Routière	50,00 €	Une voix : ne prend pas part au vote : Dominique KAMITSIS Douze voix pour

Les dépenses seront inscrites au budget 2025.

TRANSFERT A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLÉ DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE.

EXAMEN DU RAPPORT D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DU TRANSFERT ADOPTÉ PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFÉRÉES LE 26 FÉVRIER 2025

À la suite de l'avis favorable d'une majorité qualifiée des conseils municipaux des 81 communes membres de Troyes Champagne Métropole, la compétence communale en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale a été transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2025,

En application des dispositions du Code Général des Impôts et du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) de Troyes Champagne Métropole a adopté à l'unanimité lors de sa réunion du 26 février 2025, le rapport d'évaluation financière du transfert de cette compétence.

Il revient à présent à chaque conseil municipal de délibérer sur le rapport d'évaluation financière établi par la commission locale. Les modalités d'évaluation proposées dans ce rapport seront appliquées si une majorité qualifiée des conseils municipaux des 81 communes membres de Troyes Champagne Métropole se prononce favorablement. Cet avis du conseil municipal est obligatoire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE :

L'évaluation financière du transfert doit prendre en compte les charges et les recettes de fonctionnement comptabilisées par les communes en matière de planification de l'aménagement de leur espace local.

Le rapport de la commission d'évaluation précise que ce transfert de compétence ne concerne pas l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme qui restent de la compétence communale.

La commission note que les communes ne perçoivent pas de recettes de fonctionnement spécifiques à l'exercice de la compétence transférée.

Les charges de fonctionnement correspondent aux dépenses de personnel communal affecté à la gestion de cette compétence, auxquelles pourrait venir s'ajouter la valorisation du temps consacré par le maire et les élus municipaux.

Mais le caractère non permanent de ces affectations qui ne permet pas d'identifier analytiquement ces dépenses dans les budgets communaux, impose de rechercher une autre référence financière pour évaluer le transfert.

N'étant pas affectés à temps complet à l'exercice de la compétence, les agents communaux concernés ne peuvent pas être transférés à la communauté d'agglomération. Pourtant, Troyes Champagne Métropole va devoir recruter deux agents à temps complet pour assurer la gestion des documents d'urbanisme existants, ainsi que l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal.

Pour évaluer le coût de fonctionnement du transfert, la commission propose de retenir la charge annuelle des rémunérations et des cotisations sociales de ces deux agents communautaires.

Estimé à 87 789 €, ce coût annuel est réparti entre les communes en fonction de leur population. Ce mode de répartition traduit le mieux les spécificités de chaque commune en matière :

- de superficie,
- de disponibilité foncière,
- de besoins d'aménagement,
- de densité d'urbanisation actuelle et potentielle,
- de règles locales d'urbanisme en vigueur.

Selon les dernières données publiées par l'INSEE, la population cumulée des 81 communes membres de Troyes Champagne Métropole s'élève à 175 540 habitants au 1^{er} janvier 2022, soit un coût unitaire du transfert de la compétence de 0,50 € par habitant.

Pour la commune, le coût annuel de fonctionnement du transfert s'établit à 500 €. Ce montant sera déduit à compter de 2025 de l'attribution de compensation versée à la commune par Troyes Champagne Métropole.

La commission locale d'évaluation n'a pas évalué de coût annualisé de transfert d'équipements communaux (bâtiments et matériels), attendu qu'aucun d'entre eux n'était exclusivement affectés à l'exercice de la compétence communale. Troyes Champagne Métropole va exercer la compétence transférée sans utiliser ces équipements communaux et sans avoir besoin de réaliser de nouveaux investissements mobiliers et immobiliers.

Au terme de cet exposé, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées du 26 février 2025 concernant le transfert à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

- Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025.

Budget fonctionnement :

Code	Libellé	Crédits ouverts 2024	Réalizations 2024	BP 2025
Dépenses		1 116 099,82	960 561,01	1 140 651,31
011	Charges à caractère général	322 677,00	275 091,84	349 730,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	530 100,00	505 664,61	536 900,00
014	Atténuation des produits	100 451,00	100 451,00	100 451,00
023	Virement à la section d'investissement	93 319,37	0,00	88 528,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	811,00	23003,18	811,00
65	Autres charges de gestion courantes	62 940,65	52 139,58	59 025,00
66	Charges financières	3 910,8	3 910,8	3 206,24
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	300,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	390,00	0,00	1 000,00

Code	Libellé	Crédits ouverts 2024	Réalizations 2024	BP 2025
RECETTES		1 116 099,82	994 366,69	1 140 651,31
022	Résultat d'exploitation reporté	246 113,82	0	234 258,31
013	Atténuation de charges	2 000,00	27307,38	2 000,00
70	Produits de services, du domaine et ventes divers	126 450,00	143267,14	132 450,00
73	Impôts et taxes	183 137,00	183980	499 653,00
731	Impôts et taxes	301 944,00	329260,78	
74	Dotations, subventions et participations	249 225,00	273717,29	254 390,00
75	Autres produits de gestion courantes	7 230,00	14638,09	17 900,00
76	Produits financiers	0,00	3,83	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	22192,18	0,00
78	Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

Budget investissement :

Code	Libellé	Crédits ouverts 2024	Réalisations 2024	Reste à réaliser	Budget 2025	Budget total 2025
Dépenses		182 894,58	45 660,07	58 500,00	98574,07	157 074,07 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 572,03	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	18 448,88	18 448,88		19172,07	19172,07
20	Immobilisations incorporelles	60 796,00	17 140,80	36 000,00	19000,00	55 000,00
204	Subventions équipements versées	10 000,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	57 077,67	10 070,39	22 500,00	60 402,00	82 902,00

Code	Libellé	Crédits ouverts 2024	Réalisations 2024	Reste à réaliser	Budget 2025	Budget total 2025
RECETTES		182 894,58	95 070,91		157 074,07	157 074,07
001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	0,00	0,00		12838,81	12838,81
021	Virement de la section d'exploitations	93 319,37	0,00		88 528,07	88 528,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	811,00	23 003,18		811,00	811,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	22 192,18	0,00			
10	Immobilisations corporelles	62 572,03	72 067,73		54896,19	54 896,19
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00			

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2025.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

- Autorisation de lancer les travaux au monument aux morts

En novembre 2025, cela fera 100 ans que notre monument aux morts fut érigé.

Afin de célébrer cet événement en même temps que la commémoration du 11 novembre, il était impératif de le rénover.

Après études de différents devis, la commission a opté pour le moins onéreux.

Ce devis comprend de refaire son socle, nettoyer et refaire les inscriptions ainsi que son entourage grillagé.

Le montant de cette prestation est de 11.711,22 € H.T. soit 14.053,46 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit :

- Troyes Champagne Métropole (20 %) : 2 342,24 €
- Une promesse de don de l'association mémoire de Saint-Pouange : 1 500 €
- La participation de la commune : 7 868,98 € + 2 342,24 € T.V.A.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet de rénovation du monument aux morts
- D'adopter le plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- De solliciter auprès de Troyes Champagne Métropole l'attribution d'un fond de concours pour la rénovation du monument aux morts
- D'accepter que d'autres subventions soient sollicitées auprès d'autres partenaires
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires et relatifs à la constitution du dossier.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

- Tarif périscolaire et extrascolaire 2025/2026

Après concertation avec la commission des affaires scolaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs périscolaires et extrascolaires à appliquer pour l'année scolaire 2025/2026.

Jusqu'à maintenant la commune n'appliquait pas de tarif extérieur pour le périscolaire du mercredi et l'accueil collectif de mineurs mais considérant la conjoncture actuelle avec une augmentation importante des charges liées à ce service cela devient nécessaire.

GARDERIE PERISCOLAIRE	SAINT- POUANGE	EXTERIEUR
FORFAIT ANNUEL 1 SERVICE matin ou soir	199,50	327,78
GARDERIE matin unité	2,26	3,78
GARDERIE soir unité	2,26	3,78
GARDERIE : 12h à 12h30	0,63	0,63
GARDERIE : 13h30 à 14h	0,63	0,63
ETUDE	GRATUIT	GRATUIT

CANTINE			
Quotient familial	0 à 500	501 à 900	à partir de 901
Participation état	2	0	0
TARIF	1	6,06	6,37
TOTAL	3	6,06	6,37

MERCREDI DE 7H30/13H00			
Quotient familial	0 à 500	501 à 900	à partir de 901
Tarif ST-POUANGE	3,06	5,60	9,51
Tarif EXTERIEUR	3,67	6,72	11,41

ACM EXTRASCOLAIRE			
Quotient familial	0 à 500	501 à 900	à partir de 901
AVEC REPAS :			
Tarif ST-POUANGE	35,55	65,13	110,67
Tarif EXTERIEUR	42,66	78,16	132,80
SANS REPAS :			
Tarif ST POUANGE	30,55	55,97	95,10
Tarif EXTERIEUR	36,66	67,16	114,12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'application des tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

00C - Informations diverses

Le sujet du sens unique rue du Lavoisier a été évoqué.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Madame OLIVEAU Eloïse
Secrétaire de séance

Monsieur DUQUESNOY Olivier,
Maire